

REUNION DU COMITE SYNDICAL LE 05 Juillet 2017

Date de convocation du Comité : 23 Juin 2017

Le 05 Juillet 2017 à 18h40, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président Jean-René RABILLOUD, Stéphane CECILLON, Vice-président, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, Georges PIROIRD, Cyril ARCHER, Louis BALLY, Henri HOURIEZ, Charles NECTOUX, Roger MILLY, Robert CHAPOT, Gérard RIVOIRE, Yves METTEM, Bernard ODET, Christian GUETAT

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier – CUISENIER Laurent

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves – BEAUGHON Gérard (Excusé)

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges (Excusé) – PETITHOMME François

Commune de l'ISLE D'ABEAU

ROBERT Joseph (Excusé) – GRZYWACZ Pascal

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT HILAIRE DE BRENS

THEBAULT Jean-Pierre (Excusé)

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

SEIGLE Roland (Excusé)

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé) – VARNET Jean-Luc (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée)

Commune de SATOLAS et BONCE

BALLEFIN Robert (Excusé)

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain (Excusé)

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

PAVIET SALOMON André – MOREL Philippe

Commune de TREPT

ROYBIN Serge

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic (Excusé) – BOUVIER Serge (Excusé)

Ordre du Jour

↪ Approbation délibérations comité syndical des 04 et 11 Mai 2017

↪ Ressources Humaines :

- Avancement de grade des agents
- Formation continue agent terrain

↪ Informations diverses :

- Courrier EPORA
- Logiciel redevances syndicales : CAPI
- Litige Amandine ROUX

↪ Dossiers technicien rivières

- Points travaux agents
- Plan aménagement forestier
- Chantier génie végétal

↪ Dossier chargée de projets

- Locaux
- Proposition achat canal sur LA VERPILLIERE
- Point rencontre avec le sous-préfet

↪ Questions diverses

Monsieur Christian GUETAT est arrivé à 18h45.

APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DES 04 & 11 MAI 2017

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le Président ouvre la séance, précise que le quorum n'est pas atteint et qu'un nouveau comité sera programmé en fin de séance et demande à Séverine d'effectuer l'appel.

Les différents points à l'ordre du jour lors des conseils syndicaux des 04 et 11 mai sont présentés au conseil syndical :

- Décision Modificative n° 1
- Revalorisation indemnités des élus
- Reclassements indiciaires catégorie A & C
- Avancement échelon
- Présentation document unique
- Vêtements de travail et Equipements de protection individuel

- Inventaire trousse de secours
- Véhicules
- Téléphonie
- Locaux
 - Prêt aménagement locaux
 - Electricité
 - Nettoyage de l'atelier et vidage des fosses
 - Aménagement atelier par les agents avant le déménagement
- Voie verte
- Contrat vert & bleu
- DIG SIM
- Points agents
- Cartographie
- Peupliers
- Travaux
- Animations
- Convention de passage ST SAVIN
- Mise en place d'une clôture parcelle Port de l'Ile
- Panneaux interdiction véhicules moteurs sur la commune de VENERIEU
- Mise en place d'un miroir sur SALAGNON
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question ne sont apportés à ces comptes rendus.

I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS – Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Le président rappelle au comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil syndical, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade au 01 janvier 2017. Les deux dossiers ont été présentés et validés par la Commission Administrative Paritaire le 1^{er} juin 2017.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées :

- Responsabilités de plus en plus importantes au niveau administratif
- Gestion du service administratif seule et en autonomie : Ressources humaines, Secrétariat, Finances et comptabilité, Redevances syndicales, Divers dossiers concernant l'avenir de la structure
- Spécialisation pour l'agent de terrain en génie végétal pour la restauration de berges

Le Président propose au comité syndical la création de deux emplois :

- Adjoint administratif principal 1^{er} classe
- Adjoint technique principal 1^{er} classe

Pour assurer les missions de Responsable du service administratif et agent polyvalent de terrain /Conducteur de travaux.

Séverine précise que l'agent de terrain connaîtra son dernier avancement de grade au sein du Syndicat des marais, la structure étant petite, il ne s'avère pas possible de promouvoir cet agent sur un grade de catégorie B. Si l'agent souhaite évoluer vers un grade de catégorie B il sera amené à changer de structure.

Aucune question n'est apportée à ces dossiers. Le quorum n'étant pas atteint aucune délibération n'est prise ce jour.

FORMATION GENIE VEGETAL AGENT TERRAIN – **Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Jean-René RABILLOUD rappelle au comité syndical que Christophe suit depuis septembre 2016, une formation spécialisation génie végétal à la MFR de ANSE. Cette dernière s'est terminée par le biais d'un examen les 15 et 16 juin. Christophe a réussi ce dernier.

Séverine informe le comité syndical que les agents de terrain ont suivi la formation CACES du 03 et 05 juillet 2017, et qu'ils ont réussi cet examen tous les deux. Ils bénéficient désormais tous les deux du CACES pelle et du CACES tracteur.

COURRIER EPORA - **Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

EPORA a fait parvenir un courrier le 18 mai 2017 au Syndicat des marais, stipulant que l'établissement n'ayant à ce jour pas reçu les dotations de l'Etat, il n'était pas en mesure de régler les redevances syndicales. Une réponse précisant que ce non-règlement portait préjudice à notre structure a été rédigée le 15 juin.

Séverine rappelle que l'EPORA est gestionnaire des biens de l'ETAT et par conséquent cet établissement perçoit des dotations de l'ETAT pour pouvoir régler, notamment, les redevances syndicales. Sans ces dotations, l'établissement n'est pas en capacité de régler les redevances syndicales.

Le montant restant dû pour les années 2014, 2015 & 2016 s'élève à 17 339€ TTC.

Les membres du comité souhaitent qu'un courrier soit envoyé aux députées de l'Isère : Mme MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine et Mme MOTIN Cendra.

LOGICIEL REDEVANCES SYNDICALES **Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Les avis de paiement concernant les établissements publics devant obligatoirement être envoyés aux différentes structures par le biais de la dématérialisation : CHORUS, pour l'année 2017, et n'ayant pas réussi à trouver les informations nécessaires à la mise en conformité du logiciel avec ce point, une rencontre a été organisée par le biais du maire de SATOLAS et BONCE, Damien MICHALLET, avec la direction du service informatique de la CAPI. Ces derniers vont essayer de trouver une solution pour cette année, afin que la partie du rôle de recouvrement concernant l'envoi dématérialisé des redevances syndicales puissent être géré, le reste du rôle de recouvrement sera envoyé comme habituellement par voie postale. Le rôle sera établi comme habituellement par M FOURNY. Séverine reste en contact avec la direction des services informatiques de la CAPI afin de voir ce qui sera possible ou non. Un point sera réalisé lors du prochain comité syndical.

Séverine précise qu'à priori, Mme SIBELLE est absente, elle n'arrive pas à la joindre. Roger MILLY propose d'en discuter avec Damien MICHALLET afin que ce dossier puisse avancer.

LITIGE AMANDINE ROUX
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Le président informe le comité syndical que le litige avec Amandine ROUX n'est pas clos. Il rappelle qu'Amandine a pris un avocat pour se défendre et qu'elle demande le versement d'indemnités en réparation du préjudice qu'elle a eu suite au non renouvellement de son contrat fin 2015. Courant 2016, Le Syndicat des marais a fait appel à Maître VERNE, avocat spécialisé dans la Fonction Publique, pour se défendre. Une première réponse a été rédigée pendant l'été 2016 suite à la rédaction d'une requête d'instance par l'avocat de cet ancien agent.

Le 24 mai dernier, Maître VERNE a contacté la structure pour l'informer qu'un mémoire en réplique avait été établi par l'avocat de Mme ROUX et que certains points nécessitaient une réponse. De ce fait, il a été demandé à Me VERNE de rédiger un mémoire en défense n° 2.

Jean-René RABILLOUD précise que suite à différentes découvertes, suite au départ de cet agent, il est possible que certains points soient rajoutés à ce dossier.

Des points seront faits régulièrement sur ce dossier dès réception des différentes informations.

II – DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES

POINTS TRAVAUX
Rapporteur Mathieu

Mathieu a réalisé le métré du programme hivernal 2016 / 2017 des agents.

Lionel a réalisé 130 km d'entretien de berges soit un total de 786 km parcourus, toute machine confondue, ce qui représente 800 heures de travail pour la NOREMAT.

Il a débuté son programme de débroussaillage pour la saison estivale.

Séverine précise, que cet agent va procéder au changement des marteaux du BERTI (broyeur situé à l'avant du tracteur) dans le courant de la semaine prochaine.

Christophe a réalisé 16 km de curage, malgré sa formation génie végétal.

Il travaille actuellement sur la restauration de la berge du canal 189 sur la commune de SAINT HILAIRE DE BRENS, le stagiaire, Logan, est associé à ce chantier.

L'encoche de cette berge a été signalée par une contribuable. Les travaux ont débuté il y a un mois environ.

Le chantier devrait être terminé mi-juillet, dès livraison de la terre végétale.

PLAN AMENAGEMENT FORESTIER
Rapporteur Mathieu

Mathieu et Véronique ont travaillé sur le renouvellement du plan d'aménagement forestier pour 2017 – 2027. Un devis a été demandé à l'ONF pour la rédaction de cette étude, le travail de cartographie et de terrain a été réalisé par Mathieu avec un appui de Véronique.

Le devis a été reçu le 03 juillet et s'élève à 19 400€ H.T. Ce devis reste très onéreux par rapport au travail fourni par les deux agents du Syndicat, d'une part, et du fait qu'il ne reste que 8 000 peupliers à l'heure actuelle sur le terrain contre 18 000 en 2005.

Un devis plus détaillé sera demandé à l'ONF et une négociation sera réalisée.

Roger MILLY souhaite savoir si le Syndicat est obligé de passer par l'ONF pour renouveler son plan d'aménagement forestier.

Mathieu précise que la question a été posée à COFORET, à priori le Syndicat, en tant qu'établissement public, est dans l'obligation de faire appel à l'ONF.

Henri HOURIEZ précise que la commune de ST QUENTIN DE FALLAVIER est passée par COFORET car l'ONF était trop onéreux.

Le comité syndical souhaite que Mathieu reprenne contact avec COFORET pour obtenir des informations complémentaires et voir s'il est possible de mettre les deux établissements en concurrence.

Mathieu et Véronique prendront également contact avec la commune de ST QUENTIN FALLAVIER pour obtenir de plus amples informations.

III - DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS

LOCAUX

Rapporteurs Véronique & Séverine

1 – Electricité - Eau

L'électricité et l'eau ont été installées dans les nouveaux locaux. Une rencontre a eu lieu avec les voisins le 8 juin, en présence de Jean-René RABILLOUD, Roger MILLY et Raymond CONTASSOT, concernant les réseaux d'eau et d'électricité.

Afin de limiter leurs coûts financiers, ces derniers ont proposé de prendre à leur charge, la pose d'un compteur tarif bleu pour le Syndicat des marais, afin de pouvoir récupérer le compteur tarif jaune pour leur entreprise. Pour le Syndicat des marais, un compteur tarif bleu serait suffisant.

Des devis sont en cours. Ils doivent nous tenir informé.

Concernant le réseau d'eau, ils souhaitent faire installer une nourrice avant le compteur général afin de permettre d'installer trois compteurs d'eau autonomes.

Une convention sera établie entre eux et le syndicat des marais pour ces travaux. Robert CHAPOT précise que pour ce type de convention il est plus prudent de prendre contact avec un notaire.

Le nettoyage de l'atelier, des sanitaires et des vestiaires a été réalisé. Les agents de terrain peuvent aménager dans un local propre d'ici fin juillet. Lionel a réalisé une rambarde de sécurité autour de la fosse dans lequel sera stockée la cuve à fioul.

Les protections, pour sécuriser les fosses, ont été réalisées en chêne, elles doivent être livrées dans les prochains jours.

La déclaration préalable de travaux a été déposée à la mairie de BOURGOIN-JALLIEU le 23 juin 2017.

2 – Subvention

Monsieur le président rappelle au comité syndical que les aménagements intérieurs des nouveaux locaux sont estimés à 114 529€ H.T. A ce titre, le Syndicat des marais peut demander une aide au Département afin de réaliser les travaux.

Le Territoire Porte des Alpes aide les collectivités par une dotation territoriale. Un dossier est à compléter et à envoyer au plus tard le 1^{er} août à la Maison Départementale de BOURGOIN-JALLIEU. Les thématiques subventionnables en ce qui concerne le concerne le Syndicat des Marais font partie de la thématique 1.4 Autres bâtiments non productifs de revenus (construction et/ou rénovation des

autres bâtiments communaux ou intercommunaux). Le plafond des subventions est de 30 000€ avec un seuil minimal de 20 000€ par un EPCI.

L'attribution de l'aide départementale ne pourra se faire que si aucune notification n'a été réalisée ni aucun chantier commencé. Une demande d'autorisation anticipée peut accompagner la demande.

Question : Est-il judicieux de demander cette subvention et donc de perdre le marché puisque nous ne pourrions pas le notifier dans les temps ? Nous serons donc dans l'obligation de repasser un marché.

Louis BALLY précise que les 30 000€ restent un montant subventionnable et il n'est absolument pas certain qu'on obtienne cette subvention. Ne serait-il pas préférable de notifier le marché et de laisser tomber la subvention ?

Gérard RIVOIRE précise que le Syndicat a reçu qu'une seule offre pour ce marché, et si on ne le notifie pas on prend le risque d'avoir des offres plus élevées.

Les membres du comité syndical décident de notifier le marché à l'entreprise et de démarrer les travaux au plus vite afin de valoriser le bâtiment. Véronique précise que la vente des locaux actuels sur MOZAS et sur l'avenue du parc devrait rembourser le prêt réalisé pour les travaux.

3 – Crédit

N'ayant pas l'avis du comité syndical sur la demande de subvention et n'ayant pas notifié le marché à l'intéressé, Véronique n'a actuellement pas fait la demande de crédit auprès de la caisse d'épargne, comme indiqué lors du comité syndical de mai.

Elle a repris contact avec la banque qui a fait une proposition encore plus intéressante puisque les intérêts ne s'élèvent plus à 0.86% mais à 0.75%.

Il est donc proposé de prendre une délibération lors du prochain comité syndical pour ce nouveau crédit.

4 – Vente de MOZAS

Le comité syndical devra également, lors du prochain comité, autoriser le président à mettre en vente les locaux de MOZAS dès que les agents auront déménagé.

Stéphane CECILLON précise qu'avant de mettre les locaux en vente, il serait judicieux de nettoyer les extérieurs. Jean-René précise qu'un gros nettoyage aura lieu après le déménagement des agents.

Séverine propose qu'un montant de mise en vente soit défini de suite. Les domaines ont estimé ce local à 50 000€, l'agence immobilière a fait une estimation entre 100 000 et 115 000€. Le président propose une mise en vente à 75 000€ au départ. Une décision définitive sera prise mardi 11 juillet lors du prochain comité.

Une visite des locaux, après déménagement des agents de terrain, sera organisée avec les membres du comité.

PROPOSITION ACHAT D'UN CANAL

Rapporteur Véronique

Véronique rappelle au comité syndical, la requête de M BOUVERY, qui, il y a quelques mois, souhaitait acquérir un bout de canal sur la commune de la VERPILLIERE, situé à proximité de sa maison car ce dernier n'était pas entretenu. Le comité syndical avait refusé cette requête.

A ce jour, ce monsieur sollicite de nouveau le syndicat afin d'acheter tout le canal, pour le combler. Véronique précise que les agents ne peuvent pas entretenir toute la zone, des murs et clôtures ayant été construit à ras le canal et empêchant le passage des engins.

Jean-René RABILLOUD précise que la commune a émis un avis défavorable à cette demande.

Les membres du comité refusent cette requête et souhaitent que le courrier précise que le Syndicat a la possibilité de demander à tous les propriétaires d'ôter leurs constructions (murs, terrasses, clôtures,...) situées à moins de 6 mètres du canal afin de pouvoir en effectuer l'entretien, au titre de la servitude de passage.

Véronique présente un deuxième point concernant la commune de LA VERPILLIERE. Le bureau d'étude HB Consulting étudie la réalisation d'aménagements sur un fossé, où se trouvent actuellement des jardins familiaux. Les jardins familiaux devraient être déplacés, pour permettre la construction d'habitats collectifs, le Syndicat des marais est propriétaire le long du fossé. De ce fait, le bureau d'étude nous sollicite pour obtenir une autorisation de circulation sur notre propriété. L'entretien du fossé par nos agents restant possible et même favorisé.

Raymond CONTASSOT précise qu'il faut impérativement que l'autorisation de circulation soit réalisée sous condition de la création d'un syndicat de copropriété qui effectuera l'entretien le long des habitations. D'autre part, la commune de LA VERPILLIERE doit impérativement se prononcer sur ce projet.

Louis BALLY précise qu'il est contre ce projet.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il faut obtenir des informations complémentaires auprès de la mairie de LA VERPILLIERE et remettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain comité syndical en septembre ou octobre.

RENCONTRE AVEC M LE SOUS PREFET

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD, Raymond CONTASSOT & Véronique

Jean-René RABILLOUD, Raymond CONTASSOT, Véronique, Mathieu et Séverine ont rencontré le sous-préfet le 13 juin, sur deux sujets :

- Concernant la caducité ou non de la Déclaration d'Intérêt Général du Syndicat (D.I.G.): le sous-préfet n'a pas pu répondre le jour de la réunion, les services de la sous-préfecture font des recherches et devraient nous apporter une réponse d'ici fin juillet.

Cette D.I.G nous permettant de percevoir la redevance syndicale, la réponse du sous-préfet sur la question ci-dessus nous indiquera si le Syndicat pourra percevoir ou non la redevance sur 2017.

- Le deuxième point concerne la mise en place de la GEMAPI au 01 janvier 2018. Sur invitation du Syndicat des marais de MORESTEL, le Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU a participé à une réunion de présentation de la GEMAPI par un bureau d'étude. Cette réunion a soulevé un certain nombre de questions.

Le retour sera également fin juillet, puisque le sous-préfet n'a pas été en capacité de nous répondre.

De ce fait, nous avons pris contact avec un juriste afin qu'il nous indique les options qui s'offrent au Syndicat entre 2018 et 2020. D'autre part, nous avons rendez-vous avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et le SMABB dans les prochaines semaines.

Véronique rappelle que la compétence GEMAPI revient aux communes qui délèguent obligatoirement aux communautés de communes qui peuvent éventuellement déléguer à l'E.P.A.G.E.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la renaturation de la BOURBRE, le SMABB a besoin de faire réaliser des sondages techniques de 4 mètres de profond, le long de la BOURBRE, en rive gauche, entre les méandres de VILLEFONTAINE et CHAMAGNIEU. Une quinzaine de sondages seront répartis entre ses deux communes. Pour des raisons de simplification des démarches, il est proposé de réaliser ses sondages sur la propriété du Syndicat, courant septembre 2017.

Véronique et Mathieu ont émis quelques recommandations lors de la rencontre avec M BATAILLE :

- Réalisation des sondages de préférence le long des chemins afin d'éviter de toucher les peupliers
- Aucune action sur les berges pour éviter les brèches
- Rebouchage après réalisation des sondages
- Récupération des données afin que le syndicat ait connaissance des sondages
- Le syndicat devra être associé aux travaux et effectuera une visite de terrain avec l'entreprise qui réalisera les sondages.

Bernard ODET souhaite savoir s'il s'agit de sondages profonds ou non. Véronique précise qu'il s'agit de sondage assez large puisqu'il faut le géotechnicien puisse descendre à l'intérieur et ait suffisamment de recul pour étudier le profil.

Le prochain comité syndical est programmé le mardi 11 juillet 2017 à 08h30 dans les locaux du Syndicat.

Délibéré en Séance, les jours, mois, ans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Jean-René RABILLOUD,

Président